

GREFFE
du Tribunal de Commerce de
NANTES
6 allée de l'Ile Gloriette
BP 64623
44046 NANTES CEDEX 1

CERTIFICAT
DE DEPOT D'ACTES DE SOCIETE

Concernant :

Dépôt effectué par :

! SA Conseil d'Administration
! OUEST CROISSANCE SA
! 14 bd Winston Churchill
!
!
! 44100 NANTES

! Sté d'Exercice Lib. forme Ano.
! FIDAL ...
! 13 RUE AMELEE MENARD
!
!
! 44300 NANTES

Numéro RCS : NANTES B 342 048 022

<27931/1987B00683>

! Pièces déposées le 10/10/2000

Numéro : 2006233

! LETTRE DE NOMINATION du 18/07/2000
! - CHANG. REPRESENTANT PERMANENT

! P.V. D'ASSEMBLEE du 16/05/2000
! - CHANGEMENT ADMINISTRATEUR
! - RENDUV. MANDAT ADMINISTRATEUR
! - CHANG. REPRESENTANT PERMANENT

! PV CONSEIL ADMINISTRATION du 16/05/2000
! - Changement de président

! LETTRE DE NOMINATION du 19/05/2000
! - CHANG. REPRESENTANT PERMANENT

Le Greffier,

OUEST CROISSANCE S.A.
S.A. au capital de 13.277.034 Euros
SIEGE SOCIAL : 14, Bd Winston Churchill
44100 NANTES
R.C.S. : NANTES - B 342 048 022

oOo

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 16 MAI 2000

PROCES-VERBAL DE DELIBERATION

oOo

Le 16 Mai 2000, à 17 heures, les actionnaires se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire annuelle, au restaurant « La Belle Etoile », situé 115, Quai Maurice Métayer à NIORT, sur convocation du Conseil d'Administration.

La convocation a été faite par lettre adressée à chaque actionnaire sous pli recommandé, le 27 Avril 2000.

Les membres de l'Assemblée ont émargé la feuille de présence en entrant en séance.

L'Assemblée est présidée par Monsieur François-Xavier de FORNEL, Président du Conseil d'Administration.

Sont désignés en qualité de scrutateurs Messieurs Y. ALLAINGUILLAUME (représentant la BANQUE POPULAIRE BRETAGNE ATLANTIQUE) et LECUYER (représentant permanent de la BANQUE POPULAIRE DE L'OUEST), les deux membres disposant du plus grand nombre de voix et acceptant cette fonction.

Est désigné en qualité de Secrétaire : Monsieur Gérard BODIGUEL

La feuille de présence est vérifiée, arrêtée et certifiée exacte par le bureau qui constate que les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 82.386 actions sur les 86.778 formant le capital et ayant le droit de vote. L'Assemblée représentant au moins le quart du capital est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président met à la disposition des actionnaires :

- un exemplaire des statuts de la société,
- une copie de la lettre recommandée de convocation adressée à chaque actionnaire,
- la copie de la lettre de convocation adressée sous pli recommandé au Commissaire aux Comptes, accompagnée de l'avis de réception,
- la feuille de présence,
- et les pouvoirs et bulletins de vote.

Le Président déclare à ce sujet qu'aux pouvoirs et bulletins de vote que la société a envoyés aux actionnaires étaient joints les documents exigés par la réglementation.

YF L M AG

Pour être soumis à l'Assemblée, sont également déposés :

- les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 1999,
- le rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- les rapports du Commissaire aux Comptes,
- le texte des projets de résolutions.

Le Président rappelle ensuite que les documents et renseignements visés aux articles 168 de la loi et 135 du décret sur les sociétés commerciales, et qu'il énumère, ont été tenus à la disposition des actionnaires au siège social depuis la convocation de l'Assemblée, de même que la liste des actionnaires pendant les quinze jours qui ont précédé la présente réunion.

A la demande du Président, l'Assemblée lui donne acte de ses déclarations.

Le Président rappelle alors l'ordre du jour :

- **Rapport du conseil d'administration sur la marche de la société et sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 1999;**
- **Rapport du Commissaire aux Comptes sur l'exécution de sa mission et sur les conventions visées à l'article 101 de la loi sur les sociétés commerciales ;**
- **Approbation de ces comptes et conventions ;**
- **Affectation du résultat ;**
- **Renouvellement de mandats d'administrateurs et de représentants permanents;**
- **Renouvellement des mandats des Commissaires aux Comptes titulaire et suppléant ;**
- **Pouvoirs pour les formalités.**

Puis il donne lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration.

Lecture est ensuite donnée des rapports du Commissaire aux Comptes.

Enfin la discussion est ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION - APPROBATION DES COMPTES

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture des rapports du Conseil et du Commissaire sur l'exercice clos le 31 Décembre 1999 approuve, tels qu'ils ont été présentés, les comptes annuels arrêtés à cette date, se soldant par un bénéfice de 9.514.145 Francs.

Elle approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

L'Assemblée Générale donne en conséquence aux administrateurs quitus de l'exécution de leurs mandats pour l'exercice approuvé.






Elle donne également quitus au Commissaire de l'accomplissement de sa mission.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION - CONVENTIONS DE L'ARTICLE 101 DE LA LOI SUR LES SOCIETES COMMERCIALES

Statuant sur le rapport spécial qui lui a été présenté sur les conventions auxquelles les articles 101 et suivants de la loi sur les sociétés commerciales sont applicables, l'Assemblée Générale approuve les conventions qui y sont mentionnées.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION - AFFECTATION DU RESULTAT

L'Assemblée Générale approuve l'affectation et la répartition du bénéfice proposé par le Conseil d'Administration, à savoir :

- Report à nouveau antérieur s'élevant à	10.876.027 Frs
- Résultat de l'exercice	9.514.145 Frs
- Total à affecter	20.390.172 Frs
- Dotation à la réserve légale : 5 % de 9.514.145 Frs.....	475.707 Frs
- Dividendes	6.942.240 Frs
- au report à nouveau.....	12.972.225 Frs
	20.390.172 Frs

Elle fixe en conséquence le dividende à 80 Frs par action, avec un avoir fiscal de 7,35 F, payable à compter du 1er Juillet 2000.

En application de l'article 95 de la loi de Finances pour 1991 relatif aux distributions des Sociétés de Capital à Risque, le dividende serait composé d'un seul coupon de 80 F par action, avec un avoir fiscal de 7,35 F correspondant à la distribution des revenus et des plus-values nettes provenant du secteur exonéré. Cet avoir fiscal est à imputer selon le régime en vigueur, 50 % les actionnaires personnes physiques et 40 % pour les actionnaires personnes morales.

Il est fait rappel à l'Assemblée Générale -qui le reconnaît- des distributions réalisées au titre des quatre derniers exercices :





Année	Dividende net en F.	Avoir fiscal en F.	Total en F.
1995	45,66	16,80	62,46
1996	10,38	5,19	15,57
1997	23,79	8,13	31,92
1998	40,00	0,00	40,00

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION - RATIFICATION DE LA COOPTATION D'UN ADMINISTRATEUR

L'Assemblée Générale Ordinaire ratifie la nomination en qualité d'administrateur, décidée à titre provisoire par le conseil d'administration dans sa réunion du 17 mars 2000, de Monsieur MONNIER, en remplacement de Monsieur André DEFONTAINE.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION - NOMINATION D'UN ADMINISTRATEUR EN REMPLACEMENT D'UN ADMINISTRATEUR DEMISSIONNAIRE

L'Assemblée Générale Ordinaire nomme en qualité d'administrateur Monsieur Pierre GAUTIER, en remplacement de Monsieur François-Xavier de FORNEL démissionnaire, et ce pour la durée restant à courir de son mandat d'administrateur.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION - RENOUELEMENT DU MANDAT D'UN ADMINISTRATEUR

L'Assemblée Générale renouvelle pour une durée de six années qui prendra fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires tenue dans l'année 2006 pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé, le mandat d'administrateur de Monsieur Joseph BONNET.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SEPTIEME RESOLUTION - RENOUELEMENT DU MANDAT D'UN ADMINISTRATEUR

L'Assemblée Générale renouvelle pour une durée de six années qui prendra fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires tenue dans l'année 2006 pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé, le mandat d'administrateur de Monsieur Robert MONNIER.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

HUITIEME RESOLUTION - RENOUELEMENT DU MANDAT D'UN ADMINISTRATEUR

L'Assemblée Générale renouvelle pour une durée de six années qui prendra fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires tenue dans l'année 2006 pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé, le mandat d'administrateur de Monsieur Jean-Pierre SIBERT.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

NEUVIEME RESOLUTION - RENOUELEMENT DU MANDAT D'UN ADMINISTRATEUR

L'Assemblée Générale renouvelle pour une durée de six années qui prendra fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires tenue dans l'année 2006 pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé, le mandat d'administrateur de la BANQUE POPULAIRE BRETAGNE ATLANTIQUE.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DIXIEME RESOLUTION - REMPLACEMENT DE REPRESENTANTS PERMANENTS DE SOCIETES ADMINISTRATEURS

L'assemblée Générale prend acte des remplacements à compter de ce jour, de Monsieur Pierre GAUTIER par Monsieur Benoît MEYRE, demeurant 16 Place de l'Eglise 87430 VERNEUIL SUR VIENNE, en qualité de représentant permanent de la BANQUE POPULAIRE DU CENTRE, pour la durée restant à courir du mandat de ce dernier

et

de Monsieur Jean-Marie HIVELIN, par Monsieur François-Xavier de FORNEL, demeurant 3 rue Rabelais 79000 NIORT, en qualité de représentant permanent de la BANQUE POPULAIRE CENTRE ATLANTIQUE, pour la durée restant à courir du mandat de ce dernier.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

ONZIEME RESOLUTION - RENOUELEMENT DU MANDAT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES TITULAIRE ET SUPPLEANT

L'Assemblée Générale renouvelle, pour une durée s'étendant sur six exercices, le mandat de Commissaire aux Comptes de KPMG - FIDUCIAIRE DE France et celui de Commissaire aux Comptes suppléant de Monsieur Jean-Jacques USUREAU.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

m kf

YH

1

DOUZIEME RESOLUTION - POUVOIRS

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir les formalités légales.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CLOTURE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par les membres du bureau après lecture.

Le Président

A stylized, handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke at the bottom.

Le Secrétaire

A simple, handwritten signature in black ink, consisting of a single, long, slightly curved horizontal stroke.

Les Scrutateurs

Two handwritten signatures in black ink. The first is a stylized signature with a large loop, and the second is a more complex signature with multiple loops and a long horizontal stroke at the bottom.

OUEST CROISSANCE S.A.
S.A. au capital de 13.277.034 Euros
SIEGE SOCIAL : 14, Bd Winston Churchill
44100 NANTES
R.C.S. : NANTES - B 342 048 022

oOo

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 16 MAI 2000

PROCES-VERBAL DE DELIBERATION

oOo

Le 16 mai 2000, à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle,

Les administrateurs se sont réunis en Conseil, au restaurant « La Belle Etoile » 115, Quai Maurice Métayer à NIORT, sur convocation du Président, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Approbation du procès-verbal de la dernière réunion du Conseil d'Administration du 17 mars 2000.

2- Election du Président du Conseil d'Administration.

3- Questions diverses.

Sont présents et ont signé le registre de présence :

- Monsieur Pierre GAUTIER,
- la BANQUE POPULAIRE BRETAGNE ATLANTIQUE.
- Monsieur Michel LECUYER, représentant permanent de la BANQUE POPULAIRE DE L'OUEST.
- la BANQUE POPULAIRE ANJOU VENDEE.
- Monsieur Jean-Pierre SIBERT.
- Monsieur Jean-Guy SARRAZIN.
- Monsieur Joseph BONNET.
- la BANQUE POPULAIRE VAL DE FRANCE.
- Monsieur François-Xavier de FORNEL, représentant permanent de la BANQUE POPULAIRE CENTRE ATLANTIQUE.

Sont absents et excusés :

- Monsieur Marc WAUTHOZ, représentant permanent de la SOCIETE DE PARTICIPATIONS ET D'ETUDES FINANCIERES.
- Monsieur Philippe DE PORTZAMPARC, représentant permanent de la Société de PORTZAMPARC - Société de Bourse.
- Monsieur Jacques LESUEUR, représentant permanent de SOPROME.
- Monsieur Alain BERIOU, représentant permanent de l'INSTITUT DE PARTICIPATIONS DE L'OUEST.
- Monsieur Benoît MEYRE, représentant permanent de la BANQUE POPULAIRE DU CENTRE.
- Monsieur Nicolas BARBEROT.
- Monsieur Robert MONNIER.

Neuf administrateurs en exercice étant présents sur les seize en fonction, le conseil peut valablement délibérer.

 

Assistent également à la réunion

- Monsieur Franck NOEL, représentant KPMG - FIDUCIAIRE DE FRANCE, Commissaire aux Comptes.
- Monsieur Gérard BODIGUEL, Délégué Général.
- Maître Dominique CHEDEVILLE, Avocat (FIDAL NANTES).

A la demande de ses collègues, la séance est présidée par Monsieur Pierre GAUTIER.

- 1- Lecture est donnée du procès-verbal de la dernière réunion du 17 mars 2000 qui est adopté sans observation par le conseil.
- 2- Le Conseil d'Administration, après avoir pris acte de la cessation, à compter de ce jour, par Monsieur François-Xavier de FORNEL, des fonctions de Président du Conseil d'Administration, et après avoir rendu hommage à celui-ci pour le dévouement et la compétence dont il a fait preuve au cours de ses fonctions, décide de désigner en qualité de nouveau Président :

- Monsieur Pierre GAUTIER,
demeurant à LIMOGES (87000), 5 rue des Argentiers

pour une durée de deux années devant expirer à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en 2002 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé,

Monsieur Pierre GAUTIER étant en outre agréé en qualité d'actionnaire.

Monsieur Pierre GAUTIER, présent, remercie ses collègues de la confiance qu'ils lui témoignent. Il accepte lesdites fonctions pour l'exercice desquelles il déclare en outre n'être frappé d'aucun empêchement.

Ces décisions sont prises à l'unanimité.

CLOTURE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le Président pour acceptation des fonctions de Président et par un administrateur.

LE PRESIDENT

Don pour acceptation des fonctions de Président


UN ADMINISTRATEUR





BANQUE POPULAIRE DU CENTRE

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL

Limoges, le 18 juillet 2000

Monsieur Gérard BODIGUEL
Délégué général
OUEST CROISSANCE
14 boulevard Winston Churchill
44040 NANTES CEDEX 1

Monsieur le Délégué général,

Je soussigné, Pierre GAUTIER, agissant en qualité de Directeur Général de la Banque Populaire du Centre, dont le siège social est 32 boulevard Carnot à LIMOGES, désigne :

Monsieur Benoît MEYRE en qualité de représentant permanent de la Banque Populaire du Centre, au Conseil d'Administration de OUEST CROISSANCE.

Veillez agréer, Monsieur le Délégué général, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Pierre GAUTIER



BANQUE POPULAIRE CENTRE-ATLANTIQUE

Handwritten mark resembling a stylized 'n' or 'r'.

LE PRESIDENT

Monsieur Gérard BODIGUEL
Délégué Général
OUEST CROISSANCE
14, Bd. Winston Churchill
BP 14003
44030 NANTES CEDEX 1

Niort, le 19 Mai 2000

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer qu'à l'issue de l'Assemblée Générale de votre Société en date du 16 Mai 2000, la BANQUE POPULAIRE CENTRE ATLANTIQUE est représentée au Conseil d'Administration d'Ouest Croissance par son Directeur Général

Monsieur F.Xavier de FORNEL.

Il remplace donc à ce titre Monsieur Jean-Marie HIVELIN.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, mes salutations distinguées.

Bernard REYE

Siège Administratif :

54, rue de Gabiel

79180 Chauray

Adresse Postale :

BP n° 900

79009 Niort cedex

Téléphone : 05 49 08 50 50

Télécopie : 05 49 08 50 98

Télex : BPCA 790 626 F